

Réponse à une consultation 12.05.2015

Communication concernant l'appréciation des accords verticaux dans le secteur automobile

economiesuisse critique la décision de la COMCO en faveur du maintien de l'essentiel de la communication dans le domaine de la distribution automobile (CommAuto) et en défaveur d'une harmonisation du droit helvétique avec le droit européen. L'organisation souhaite que la CommAuto révisée s'approche nettement plus de la réglementation en vigueur au sein de l'UE/EEE. Il n'y a aucune raison que le marché automobile suisse soit traité différemment des marchés des pays voisins.